



Résultats du concours pour la création d'un parc urbain et l'aménagement des espaces publics

Dossier de Presse - 15 mars 2011



ZAC SAINT-CHARLES / PORTE D'AIX : CHIFFRES CLÉS ET OBJECTIFS

LA ZAC EN CHIFFRES

- Surface totale : 15 hectares
- Arrêté de réalisation : 4 août 2000
- Constructibilité : 120 000 m² SHON (logement, bureaux, équipements commerces)a
- Achèvement prévu : horizon 2016-18

ENJEUX ET OBJECTIFS GENERAUX

- Mettre en scène et Aménager l'entrée de Ville
- Accompagner l'extension de la Gare
- Créer un quartier d'habitat
- Accueillir des équipements à destination des habitants et usagers de l'ensemble du secteur
- Créer des espaces publics accueillants et favorisant la qualité d'usage et de gestion
- Réduire l'impact des infrastructures et de la circulation automobile
- Améliorer la liaison des quartiers au Nord avec le centre-ville
- Produire un effet d'entraînement pour la requalification des quartiers voisins



ZAC SAINT-CHARLES / PORTE D'AIX : LE PROGRAMME

INFRASTRUCTURES

- 1 Tunnel Saint-Charles
- 2 Aménagement A7/ Leclerc
- 3 Bassin de rétention d'eaux pluviales

AMÉNAGEMENTS DE L'ESPACE PUBLIC

- 4 Abords de la Gare St Charles
- 5 Place Longue de Capucins
- 6 Parc Saint-Charles
- 7 Avenue Camille Pelletan
- 8 Rue Bernard Dubois

LES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

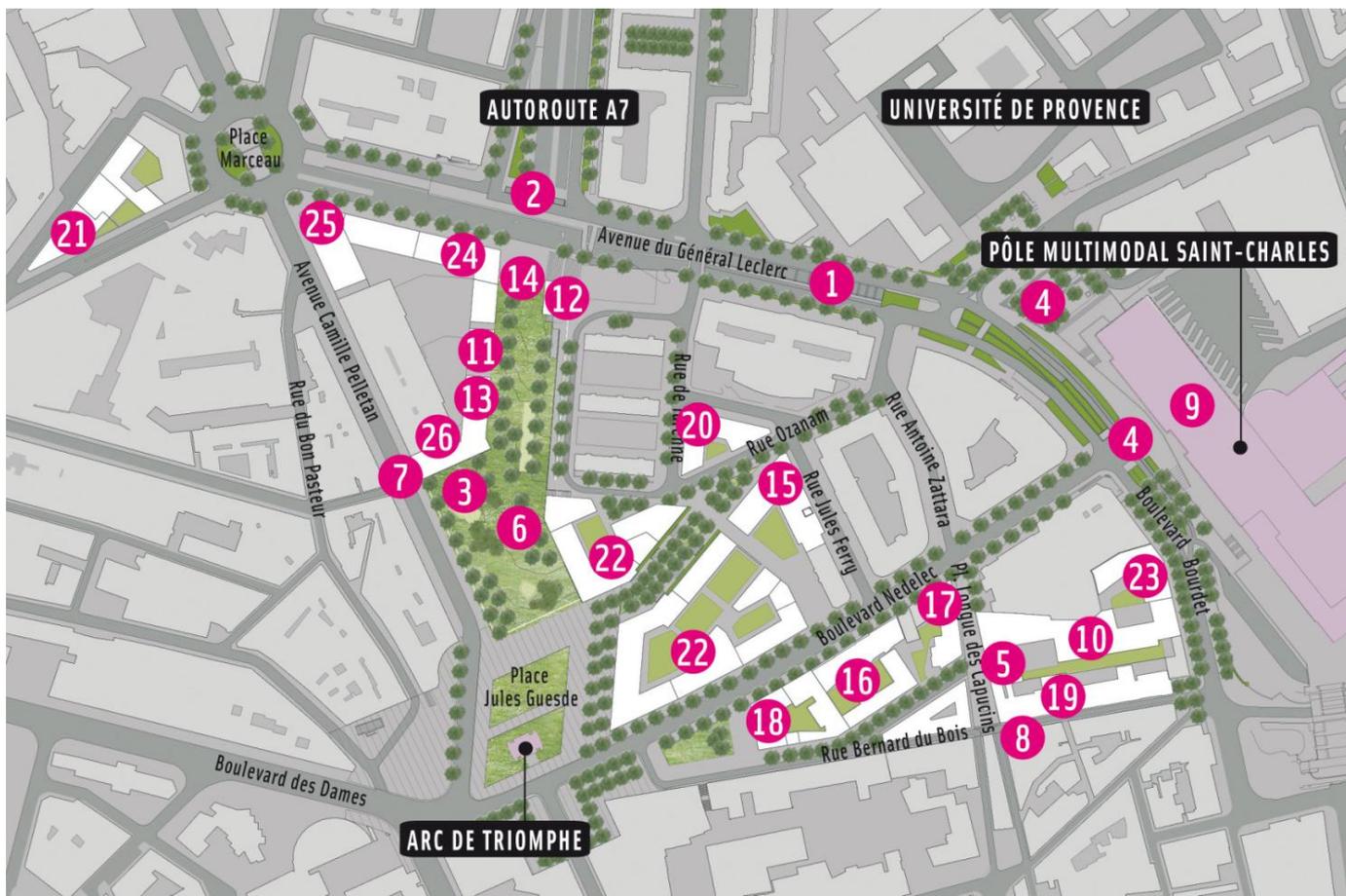
- 9 Pôle de transport Marseille-Saint-Charles
- 10 Bibliothèque Inter-universitaire et Laboratoires de Recherche en Economie
- 11 Groupe Scolaire Treize Escalier
- 12 Gymnase
- 13 Accueil Loisirs Sans Hébergement (ALSH)
- 14 Parking Leclerc

LES PROGRAMMES DES CONSTRUCTIONS

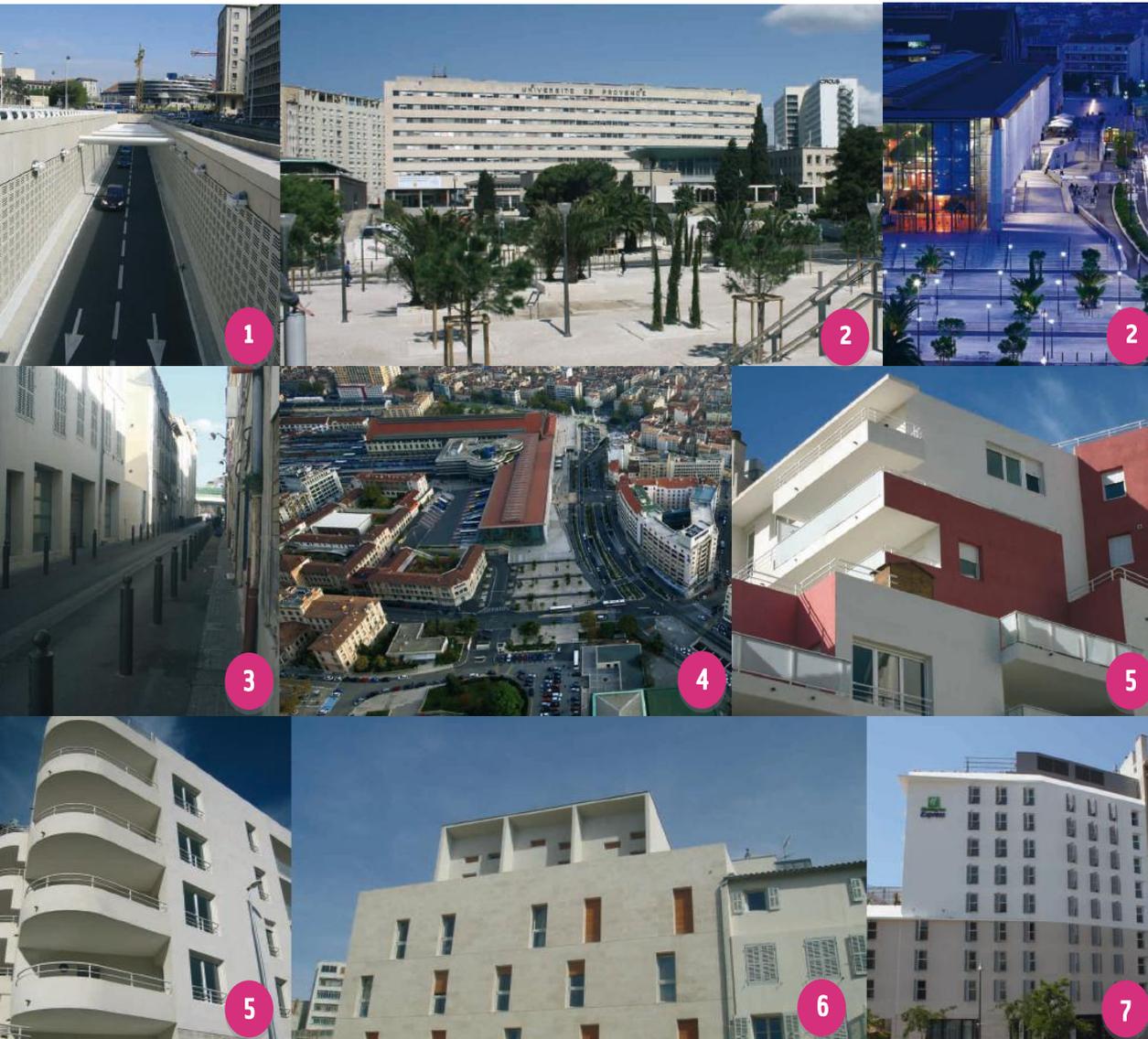
- 15 E.M.D. (École de commerce et de gestion)
- 16 Le Village (logements)
- 17 Le Train Bleu (logements)

- 18 Résidence de tourisme
- 19 Résidence étudiante B.Dubois
- 20 Ozanam / Orée Massalia (logements)
- 21 Fauchier (logements)
- 22 Autour du parc St Charles (logements)
- 23 Hôtel Holiday Inn

- 24 Hotel Toyoko Inn
- 25 Pelletan - Marceau (bureaux / logements)
- 26 Pelletan - Jules Guesde (bureaux / logements)



ZAC SAINT-CHARLES / PORTE D'AIX : DES REALISATIONS MAJEURES



1 Le tunnel Saint-Charles

2 Les abords de la gare

3 La rue Bernard du Bois

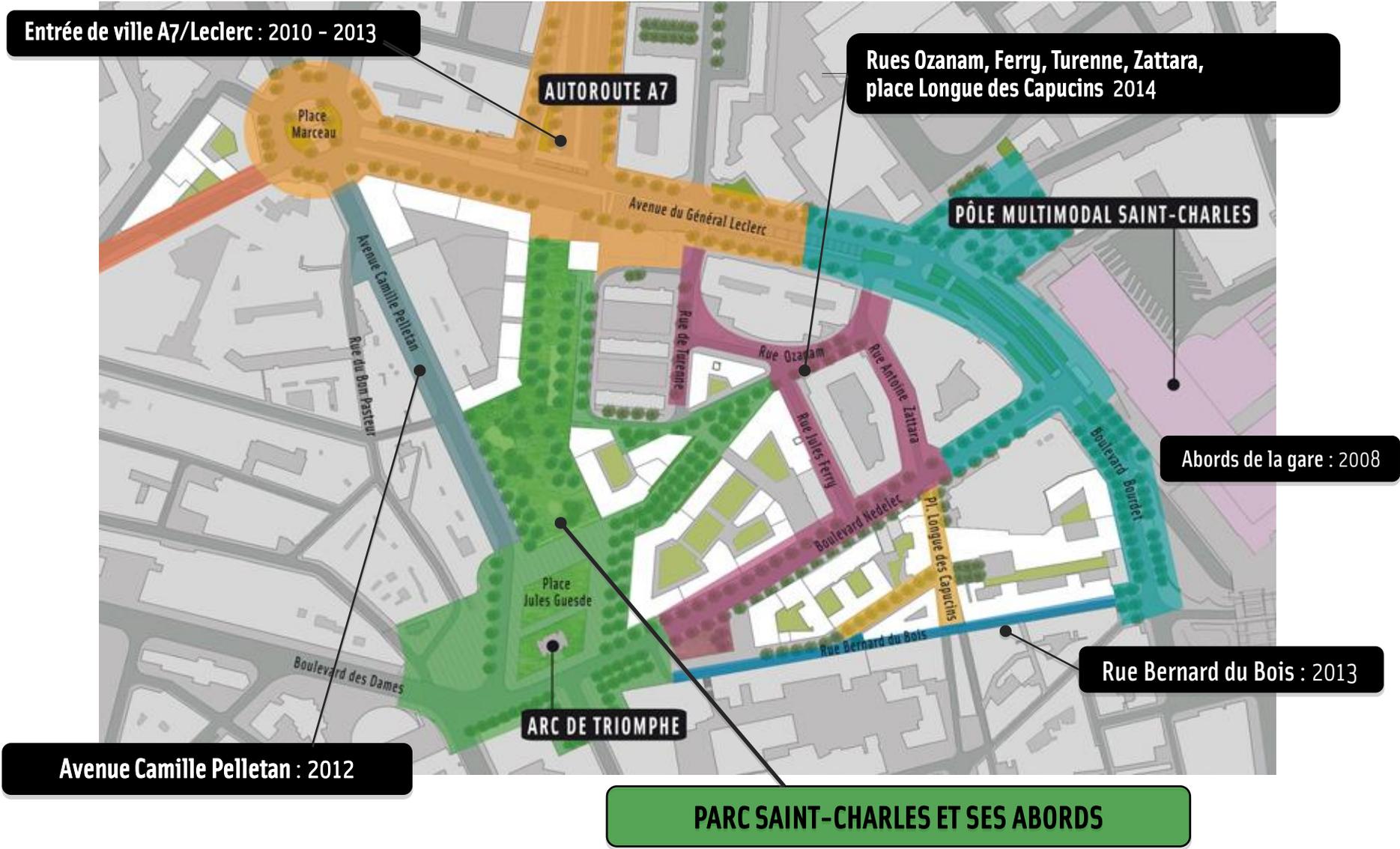
4 Le pôle multimodal Saint-Charles

5 Le Train Bleu

6 La résidence étudiante

7 L'hôtel Holiday Inn

ZAC SAINT-CHARLES / PORTE D'AIX : CALENDRIER PREVISIONNEL DES AMENAGEMENTS



CRÉATION D'UN PARC URBAIN ET AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

Le projet

CONTEXTE

Inscrit dans le cadre de la ZAC Saint Charles-Porte d'Aix ce concours a pour objet la conception d'un parc urbain d'1 hectare autour de la Porte d'Aix (plus du double de l'espace vert existant) et des espaces publics aux abords de ce dernier. Il s'agit ici de sélectionner une équipe de maîtrise d'œuvre compétente en matière de paysage, d'aménagement d'espaces publics, de voirie et réseaux divers, d'éclairage et de mobilier urbain.

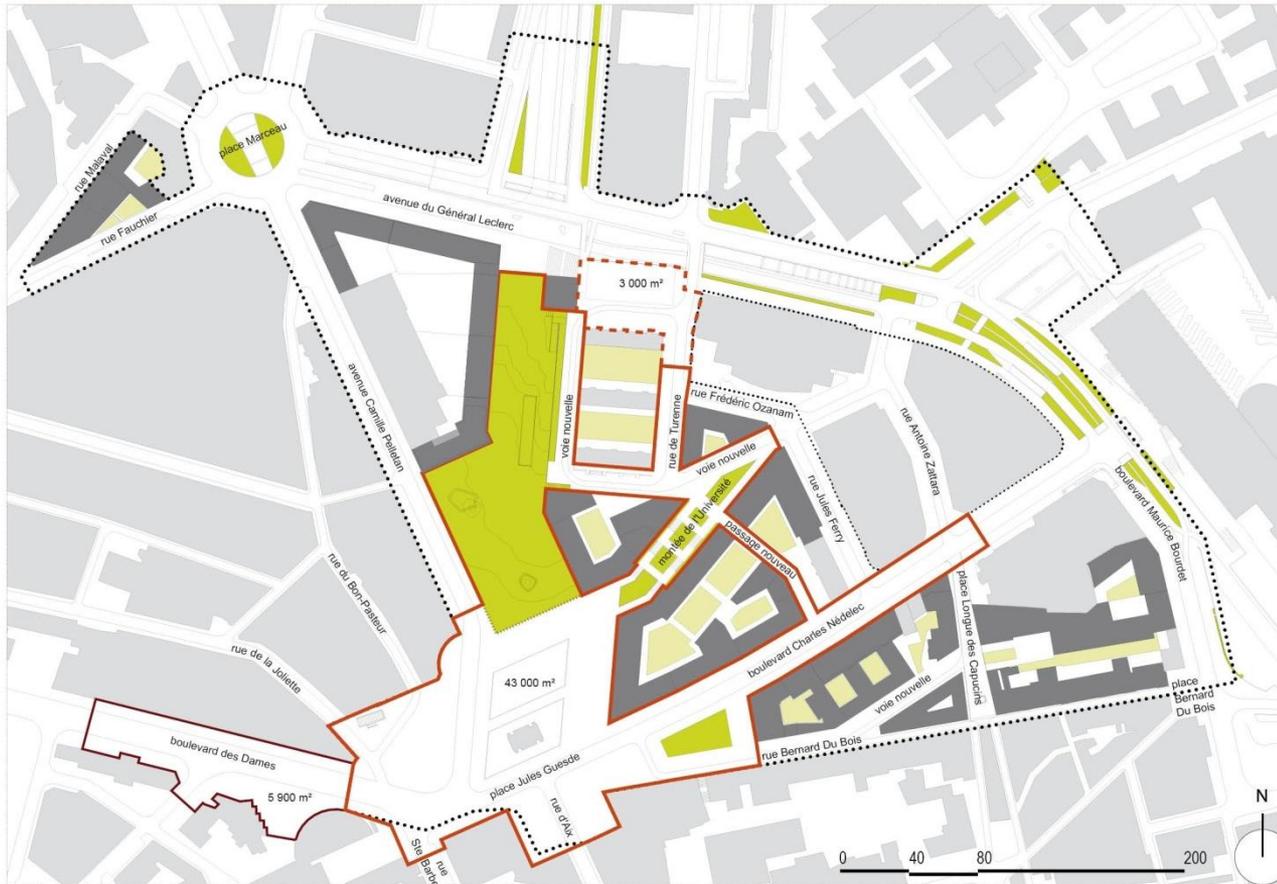
Cet aménagement est rendu possible grâce au chantier de recul l'autoroute A7, réalisé sous maîtrise d'ouvrage Euroméditerranée, démarré en 2009 et dont l'achèvement est prévu au 1er trimestre 2013.

Chiffres clés

Périmètre de réflexion :	52 000 m ²
Périmètre opérationnel :	46 000 m ²
Budget :	15 millions d'Euros HT
Calendrier prévisionnel :	2012, études préalables Démarrage Travaux 4 ^{ème} trimestre 2013
Durée travaux estimée :	3 ans

CRÉATION D'UN PARC URBAIN ET AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

Périmètre d'intervention



les périmètres de consultation

	périmètre opérationnel / tranche ferme	43 000 m ²
	périmètre opérationnel / tranche conditionnelle	3 000 m ²
	périmètre de réflexion associé	5 900 m ²

CRÉATION D'UN PARC URBAIN ET AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

Le concours

Un appel à candidature a été lancé le 17 novembre 2010 auprès d'équipes pluridisciplinaires composées a minima de : **paysagiste (mandataire du groupement), architecte, concepteur lumière, bureau d'études techniques, bureau d'études circulation, sociologue ou tout autre spécialiste des usages des lieux publics urbains en zone sensible**. Suite à cet appel à candidatures, le 7 avril 2011, un premier jury a sélectionné, parmi les 24 candidatures, les 3 équipes admises à concourir (cf tableau ci dessous) conformément au règlement de la consultation.

Paysagiste (mandataire)	Architecte	Concepteur lumière	BET	Circulation	Sociologue
Atelier Marion TALAGRAND Paysage et urbanisme	BARRIQUAND et FRYDLENDER Architectes urbanistes	Charles VICARINI	EGCEM	GEODICE	REP (Réussir l'espace public)
Alfred PETER Paysagiste	STOA Architecture et associés	IDÉE PLUS	INGEROP Conseil	Ingénierie Roland RIBI	REPÉRAGE URBAIN Eric Hamelin Sociologue urbaniste
HORIZONS PAYSAGES Jérôme Mazas	OBRAS Architectes	I.C.O.N. Akari-Lisa ISHII	SP2I CGConseil	Christine Gouriou	Etienne BALLAN Sociologue

Les 3 équipes sélectionnées ont ensuite chacune élaboré un projet, **sur la base d'un cahier des charges et d'un programme établi** par l'Etablissement Public en partenariat avec la Ville de Marseille, l'Etat, l'Architecte des Bâtiments de France, MPM, le CG13, la région PACA et la mairie de secteur. **Outre les aspects paysagers et fonctionnels, la sécurité et l'amélioration du cadre de vie sont les éléments centraux de ce cahier des charges.**

Ce programme a ensuite été **complété par les résultats de la concertation** qui s'est déroulée du 17 janvier au 18 février 2011.

Pour mémoire, la concertation a permis de recueillir plus **150 propositions** faites par les 3 000 visiteurs des **2 expositions** (aux Docks et au Centre Bourse), **les internautes** (contenu du projet et formulaire de participation en ligne) ainsi que lors d'une **grande réunion publique**.

CRÉATION D'UN PARC URBAIN ET AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

Trame circulatoire



la circulation automobile : schéma de principe

- anneau de protection de l'hypercentre et jonction A7
- - - tunnel Saint-Charles
- liaisons interquartiers
- dessertes locales
- entrées et sorties de parkings

CRÉATION D'UN PARC URBAIN ET AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

Le concours – les projets – Projet classé n°1

Pendant plusieurs mois les 3 équipes sélectionnées ont donc travaillé à l'élaboration d'un projet qu'elles ont ensuite remis à l'EPAEM en octobre 2011. Le 28 janvier 2012 s'est tenu un nouveau jury* chargé de classer les 3 projets proposées en fonction de leur pertinence.

Le classement établi par le jury est le suivant :

1/ Alfred Peter (Paysagiste mandataire)

STOA, Architectes ; Repérage Urbain, Sociologue ; Idée Plus, Concepteur Lumière ; INGEROP, BET ; Roland RIBI, Circulation

2/ Horizons Paysages (Paysagiste mandataire)

OBRAS, Architectes ; Etienne Ballan, Sociologue ; I.C.O.N, Concepteur Lumière ; SP2i / CG Conseil, BET ; Chrsitine Gouriou, Circulation

3/ Atelier Marion Talagrand (Paysagiste mandataire)

Barriquand & Frydlander, Architectes ; REP – Réussir l'Espace Public, Sociologue ; Charles Vicarini, Concepteur Lumière ; EGCEM, BET ; Geodice, Circulation

**le jury est composé de 3 collèges : un collège d'élus (représentant les partenaires d'Euroméditerranée), un collège de personnes qualifiées (dont les représentants de l'Etat) et un collège de maîtres d'œuvre (architectes et paysagistes).*

CRÉATION D'UN PARC URBAIN ET AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

Les projets

CRÉATION D'UN PARC URBAIN ET AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

Projet classé n°1

Alfred Peter (Paysagiste mandataire)

STOA, Architectes ; Repérage Urbain, Sociologue ; Idée Plus, Concepteur Lumière ;
INGEROP, BET ; Roland RIBI, BET Circulation

L'hypothèse de travail développée par l'équipe est « de ne renoncer à rien », ni à la place structurée que la ville historique appelle, ni au vide substantiel hérité de la période moderne et qui permet le parc public.

Le projet se décompose en deux temps : au sud, la place d'Aix « recomposée » complète la ville ancienne, structurée et continue ; au nord, le parc introduit la ville moderne, pittoresque et fragmentée. La place s'adosse à ce qui reste de la place d'Aix : un parvis rectangulaire, en pierre, prolonge l'élargissement de la rue d'Aix jusqu'à l'Arc de Triomphe. Il est tenu, couronné, au delà de l'arc par un mail planté régulier. A la pointe du boulevard Nédelec, un square planté d'arbres de haute tige prolonge le front bâti et fait ainsi pendant à la tête de l'îlot Sainte Barbe. Le long de l'avenue Camille Pelletan le mail se retourne et marque l'entrée d'un parc public qui se développe le long de l'avenue et dans l'ancienne tranchée de l'autoroute. De tradition romantique, selon l'équipe, clos de grilles, il occupe l'emprise fixée par le programme.

Les espaces publics

Trois principes règlent les aménagements de la place : gérer la pente, traiter les sols, planter le décor. Il s'agit tout d'abord pour l'équipe si ce n'est d'effacer la topographie du moins de la simplifier et d'installer les pentes les plus régulières possibles dans cette géographie urbaine, on le sait, aujourd'hui compliquée. Une démonstration est donnée pour le traitement du débouché de la rue d'Aix et l'installation du grand parvis de pierre jusqu'à l'Arc de Triomphe. Pour le traitement des sols sont proposés : de la pierre d'abord en tapis reliant la place d'Aix à sa Porte et au droit de ce parvis les enrobés sont éclaircis ; ailleurs, « par tradition marseillaise » les chaussées sont en enrobés bitumineux, les bordures en pierre calcaire et les caniveaux en pavés, les trottoirs en enrobé fins. Les grands axes Nédelec et Dames, ainsi que le bas de Pelletan sont aménagés avec des terre-pleins centraux. Un soin particulier est apporté au traitement des sols et au dessin des limites. Un mail planté sur quatre rangées vient couronner la composition inscrite sur l'axe historique et conforte ainsi l'inscription de la place sur l'axe historique.

Le parc

Au delà du mail planté dans le prolongement de la place et qui marque son entrée, trois séquences principales composent le parc. Tout d'abord, en rive de l'avenue Camille Pelletan, **une vaste pelouse légèrement encaissée, destinée prioritairement aux pratiques sportives** (elle sera réalisée avec une technique de « pelouse sportive » très élaborée en termes de drainage, d'arrosage et de tenue à l'arrachage). Ensuite, sous une frondaison d'arbres qui se libère progressivement de la trame rigoureuse de la place une longue promenade longe les immeubles jusqu'à la place basse : le sol est en béton de terre stabilisé, il accueille cheminements, **boulistes, aires de jeux, bancs** ... Enfin en rive on trouve une seconde pelouse, très légèrement inclinée vers le nouveau mur de soutènement plutôt destinée aux familles, aux pique-niques, à la sieste... Une rampe de construction légère permet de rejoindre le plateau Turenne : elle se décolle progressivement du mur et libère ainsi le sol pour laisser place au parc.

Le parc est clos. Il sera gardienné et fermé la nuit. Les grilles du parc en serrurerie tressée se rabattent entièrement en journée assurant ainsi la continuité entre le parc enclos et son prolongement sur le parvis. **La pointe Nédelec est traitée comme un square public**, lui aussi clos par des grilles.

La prise en compte de la sécurité des publics autour et à l'intérieur du parc fait l'objet d'une attention particulière et cette problématique sera précisée dans le cadre des études préalables en associant à la réflexion les services compétents (police notamment) et en relation avec les habitants.

Eco-conception

Les dispositifs paysagers mis en place ont été conçus pour simplifier l'entretien. Le parti pris est celui d'une « rusticité assumée » cohérent avec l'idée d'un lieu qui supporte de très fortes fréquentations. Le parc est présenté comme un « **aménagement parasol** » propre à accueillir des usages variés et évolutifs, et l'idée principale pour l'équipe est de **permettre une multiplicité des usages** dans des temps différents. Cet espace urbain est dédié à une multitude de fonctions qui dépendront de l'investissement des usagers et des institutions riveraines. Pour cela l'équipe propose de laisser place à des installations temporaires, évolutives et expérimentales, ou encore à l'accueil d'évènements (« le carré des biffins ») permettant d'aboutir ultérieurement à une définition collective de « compléments d'aménagements ». L'ambition affichée est d'aboutir à un projet de **grand espace participatif**, ouvert aux contributions actives des acteurs locaux sous un vaste « **parasol végétal** » rafraichissant.

Fonctionnalité du projet

Un principe de **phasage des travaux** est proposé. Des éclairages spécifiques sont prévus pour les zones de circulations exclusivement piétonnes et zones de circulation véhicules et piétons. Pour éviter toute verticale dans l'espace ouvert depuis le débouché de la rue d'Aix, deux mats aiguilles supportent les projecteurs qui éclairent l'Arc de triomphe et ses abords. La mise **en valeur du monument est assurée par des projecteurs posés en fosse à sa périphérie**. Le reste du mobilier d'éclairage est choisi dans les gammes utilisées sur la ZAC ou à ses abords.

Les circulations / transports

Le carrefour est divisé en 2 carrefours élémentaires fonctionnant de façon classique : le carrefour principal St Barbe/Dames/Pelletan et le carrefour secondaire Nédélec / Aix. Les rues du Bon Pasteur et de la Joliette sont déconnectées du carrefour principal pour en simplifier la gestion.

Le projet prévoit une place de choix pour les modes doux : des pistes et bandes cyclables sont prévues dans tous les aménagements.



coupe A éch : 1/500e

plan de la place J. Guesde éch : 1/500e

Création d'un parc urbain et aménagement des espaces publics de l'opération Coeur de ZAC Porte d'Aix

fonctionnement du carrefour J. Guesde

parti d'éclairage

matériaux & mobilier place de la Porte d'Aix

coupe B éch : 1/200e



plan du grand jardin éch : 1/500e

coupe C éch : 1/500e

palette de végétaux

mobiliers du grand jardin

matériaux du grand jardin

coupe D éch : 1/200e

coupe E éch : 1/200e



perspective de la montée de l'Université



perspective 1



perspective de la place Jules Guesde



perspective 2

trois perspectives du grand jardin

Contact Presse :
Anthony ABIHSSIRA
Tel : 04 91 14 45 12
Mail : aab@euromediterranee.fr

